



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 97338	De <b>M. Marc-Philippe Daubresse</b> ( Les Républicains - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > personnes âgées	<b>Tête d'analyse</b> > établissements d'accueil	<b>Analyse</b> > EHPAD. médecins. répartition géographique.
Question publiée au JO le : <b>05/07/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la désertification médicale et les EHPAD. Ces établissements disposent d'une dotation financière pour les soins payés par la Sécurité sociale. Une partie de cette dotation vise à payer le médecin coordonnateur. Néanmoins, faute de médecin dans ces établissements, cet argent vient compenser les déficits ou prend en charge les remplacements de personnel soignant. Le constat effectué par les médecins ruraux est le suivant : plus on amènera les étudiants à découvrir les territoires, plus ils auront envie de s'y installer. Par conséquent, il semble important d'envisager un rapprochement entre les facultés de médecine et les établissements médico-sociaux, afin de parvenir à un maillage du territoire en proposant notamment une liste des postes vacants accessibles à l'internat sous le tutorat d'un médecin généraliste installé dans le secteur et suivant une durée à définir. Le médecin concerné serait indemnisé par l'EHPAD et l'interne pourrait percevoir un traitement par l'établissement d'accueil et être logé gratuitement par la structure ou la commune d'accueil. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet.